No 3 Mars 1977 P.P. 1052 LE MONT

AUX 4 COINS DU MONT

Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne
Rédacteur : M. Alfred Borgeaud, municipal
Impression: Impression offset J.-P. Hauswirth Le Mont

BALADE... AU MONT...

A l'heure où les bourgeons
En ont fini de sommeiller,
Caparaçonnés dans leur prison,
Allons-nous en promener...

Il faudrait être partout à la fois,
Aux quatre coins du Mont,
A courir ses ruisseaux et ses bois,
En écoutant chanter le pinson.

Une bourgade riche en bon accueil:
Ses auberges, sa cave affinant les fromages,
Ses commerçants, ses métiers qui flattent l'oeil,
Menuisiers ou paysans, autant de visages...

Son pasteur, son église, témoin du passé,
Qui a tant vu sans ne rien dire...
Et la pierre qui marque à jamais
La dîme que recevaient "Messieurs les Sires"

Et la Paix du Soir et ses soeurs!
Perdue dans les grands pins,
Ruche dans un jardin de fleurs,
Dernier sourire avant toute Fin...
Manlop
Manloud! avec sa riante plaine,
On dirait presque en miniature
Les riches terres de l'Ukraîne,
Avec ses blés dorés pour parure.

Doux nom qui charme l'oreille, Flonzel!!!
Si évocateur, ce Chalet Renard!
Le Rionzi et Martines "La Demoiselle"
Et Mau Paccot et le Châtelard...

Ceinturant la forêt, les Buchilles,
Au joli nom qui bûcheronne,
Mille murmures dans les charmilles,
Autant d'abeilles qui bourdonnent.

Ses fermes grasses ici et là,
Ses prés verts teintés de clarines,
Et ce châtaignier planté là,
Paysage qui rêve de ballerines...

Coquets chalets, home-sourire d'Isabelle,
Et j'en oublie, je ne puis tous les dire;
La Feuillée, les Fougères, les Coccinelles,
Autant de joie de vivre et de rires.

Ses petits chemins bossus, ses montagnettes,
Couronnés de cerisiers féériques au printemps,
Se marient sans tambour ni trompette
Avec les pommiers et prairies fleurissant.

Sa terre est une saine Jouvence!
Il y fleurira bientôt un centenaire!
L'homme avec toute sa science
Ne fait pas autant de nonagénaires.

L'écureuil qui croque à notre porte,
Le renard qui fuit à perdre haleine,
Le mulot des champs qui trotte,
A cache-cache avec le lapin de garenne.

Soleil dans un écrin de verdure,
C'est tout cela, les "Quatre coins du Mont";
Mais, attention: prenons garde au futur;
Cachons-le bien aux yeux des malins...

Edith COLLET
Le Mont

RECTIFICATION

Lors de la mise en page du MESSAGE DU SYNDIC paru dans le No de février dernier, une interversion de paragraphes a interrompu le développement logique du message. Notre imprimeur prie M. le Syndic et tous nos lecteurs de l'excuser de cette erreur.

Le Rédacteur

ASSOCIATION DES PAYSANNES VAUDOISES
Groupement du Mont

L'Assemblée générale aura lieu à la salle de paroisse le jeudi 21 avril 1977 à 20 h. 15.

Cet avis tient lieu de convocation.

MESSAGE DU SYNDIC

En début de soirée, le mardi 1er mars écoulé, un tragique accident a coûté la vie à la petite Isabelle, âgée de 7 ans, fille de Madame et Monsieur Roger Menétrey, domiciliés à la rue du Village. Nous exprimons notre profonde sympathie à cette famille si cruellement éprouvée et lui présentons nos sincères condoléances.

Ce dramatique accident s'est produit au droit du chemin du Temple, à proximité immédiate de l'entrée du Groupe sportif, sur l'emplacement du passage protégé, récemment supprimé et déplacé au Nord de la piscine.

Nous nous devons de faire connaître à notre population les dispositions prévues pour la sécurité des piétons, et particulièrement des écoliers, dans le cadre de la création de la place de parc qui va se réaliser cette année à l'Ouest de la salle de Paroisse et de la chambrette. Cet aménagement est prévu en bordure de la route cantonale, mais sera toutefois séparé de celle-ci par un trottoir et une bande engazonnée.

Pour permettre au trolleybus montant de s'arrêter sans nuire à la fluidité du trafic, un élargissement sera réalisé en face de celui situé devant la piscine. Un unique passage pour piétons, dûment éclairé, reliera les deux places d'arrêt de bus; il se situera approximativement à mi-distance entre le chemin du Collège et le Nord de la piscine; afin d'en rendre la traversée possible en deux étapes, ce passage sera muni d'un refuge au milieu de la chaussée, ce qui excluera, en plus, toute possibilité de dépassement.

L'aménagement de cette place de parc, ainsi que les dispositions prévues pour la sécurité des piétons et le déroulement normal de la circulation, ont été étudiés par le bureau technique communal et ont reçu l'approbation des services cantonaux compétants, c'est-à-dire de M. le Voyer et du Service des routes.

Il est à espérer que ces travaux nous préserveront, à l'avenir, de tout nouvel accident dans cet endroit très fréquenté de notre Commune.

Dans l'attente de la réalisation de cet aménagement, nous recommandons à chaque usager de faire preuve de prudence et précisons que la sécurité des écoliers est assurée par nos agents ou par des patrouilleurs scolaires, aux heures habituelles d'entrée et de sortie des classes.

Population

La population de notre commune comptait, le 14 janvier, 3103 habitants et se composait de 1678 vaudois (augmentation 3) 1092 confédérés (augmentation 33) et de 333 étrangers en fin d'année.

Ph. RAUSCHERT

A PROPOS DU RAMONEUR

Le ton léger et plaisant que nous avons volontairement choisi pour annoncer le contrôle obligatoire des brûleurs à mazout a pu inciter certains lecteurs à supposer que le cas devait être admis sans trop de sérieux...

C'était janvier, et il y avait un ramoneur porte-bonheur...

Tout le monde a très bien compris qu'il pouvait y avoir d'autres formes que la sévérité pour faire passer certains messages, et si nous avons écarté le ton officiel, c'est parce que derrière l'arrêté du Conseil d'Etat il doit y avoir un engagement personnel de ne pas polluer ses voisins. C'est une oeuvre collective qui doit profiter à tous et elle ne souffre de ce fait d'aucune exception.

Toutefois, pour éviter tout équivoque, nous attirons l'attention de nos concitoyens sur le caractère impératif de l'Arrêté du Conseil d'Etat du 29 janvier 1975. Le texte, qui peut être consulté au Greffe municipal, annonce la nomination d'un inspecteur cantonal des installations de chauffage à qui seront transmis tous les rapports des ramoneurs. Il est chargé d'étudier les litiges, faire effectuer cas échéant les travaux par ordre du Département de l'intérieur et de la santé publique. De plus, le Conseil d'Etat peut encore infliger une amende de **Fr. 20'000.--** au plus.

Nous souhaitons que l'inspecteur cantonal n'ait jamais à intervenir au Mont.

La Municipalité

LE F.C. EN FETE...

Juniors... Ce qu'en pense M. Paulet Grand:

Depuis la création d'une section Juniors, le Club ne fait que progresser année après année, ce qui prouve qu'un Club ne peut se passer systématiquement de juniors et il est d'autant plus agréable de constater l'intérêt que nos Autorités ont apporté à cette progression en participant à toutes les améliorations faites aux installations sportives de la Place du Châtaignier.

Après une dissolution discutée à la fin de la saison 75 - 76, l'équipe de Juniors A a été répartie dans 3 équipes différentes. Toute initiative a son intérêt, et nous constatons aujourd'hui, à mi-chemin de la saison 76 - 77, que l'équipe fanion occupe aisément la première place de son groupe.

On ose souhaiter que le 2e tour de la saison puisse se dérouler dans la même ambiance, avec le même esprit combatif et assister en fin de saison à des matches de promotion amplement mérités.

Paul GRAND

3ème ligue groupe III

1.	Le Mont	13 matches	22 points
2.	Cheseaux	12 matches	16 points
3.	Epalinges II	13 matches	15 points
4.	St.-Barthélemy	13 matches	15 points
5.	Bottens	13 matches	14 points
6.	Avenches	13 matches	12 points
7.	Combremont-le-Grand	13 matches	12 points
8.	Payerne II	13 matches	11 points
9.	Villars-Tiercelin	12 matches	10 points
10.	Assens II	12 matches	7 points
11.	Echallens Ib	12 matches	7 points
12.	Lucens	12 matches	7 points

Les deux premiers matches du second tour confirment cette belle envolée. Bravo!

MANIFESTATIONS REGIONALES AU MONT

LE GIRON DES MUSIQUES DE LA HAUTE BROYE

Le GIRON DES MUSIQUES DE LA HAUTE BROYE se déroulera les 7 et 8 mai 1977 et verra la participation de 7 fanfares des localités situées entre Granges-Marnand et le Mont.

Le Comité est constitué de la façon suivante:

Président : M. Rémy Vaucher
1er vice-président: M. Michel Henny
2e vice-président: M. André Vittoz
Caissiers : MM. Emile Baudin et René Jungen
Secrétaire : M. Pierre Girardet

Le programme détaillé sera diffusé dans tous les ménages. Pourtant, il est bon de savoir déjà maintenant que:

- la fanfare invitée est celle de Nozeroy (France) et elle se présentera avec ses majorettes qui feront du reste une démonstration dimanche après-midi sur la place du village du Petit-Mont,
- notre fanfare inaugurera ses nouveaux uniformes en grande pompe,
- un concert aura lieu samedi soir déjà au Châtaignier et c'est l'Union Instrumentale de Payerne qui nous fera applaudir les meilleurs morceaux de son répertoire,
- le grand cortège partira du Châtaignier dimanche après-midi à 15 h. 15 et arrivera sur la place du Petit-Mont en passant par les Meules.

PUPILLES ET PUPILLETTES

1961...1968...1977... Notre Commune est une fois de plus le lieu de rendez-vous des jeunes gymnastes de la Côte.

Nous en attendons entre 1500 et 2000, frais minois, jupes courtes, petits pantalons et maillots blancs, fiers et disciplinés derrière le panneau de leur section, autour de monitrices et moniteurs et surtout pendant les compétitions gymnastiques.

Tous les locaux seront occupés, la place du Châtaignier envahie;

Le Mont appartiendra à la jeunesse...

Le Comité est déjà sur pied de guerre et multiplie ses séances pour que tout soit parfaitement au point. Il est formé de:

Président : M. Robert DERRON, député
Vice-président : M. Dietrich ZIESCHANZ, Président de la SFG section Le Mont
Secrétaire : Melle Josiane BELET
Trésorier : M. François CORBAZ
Membres : M. Oscar GILLIAND
M. Jean-Claude CORBAZ

Nous souhaitons, tant aux dévoués organisateurs qu'aux vaillants jeunes gymnastes pleine réussite de leur fête, une croix de plus agrafée à leur sautoir, la fierté de s'être surpassé et le souvenir lumineux d'une belle manifestation et d'un cadre idéal.

Souhaitons-leur aussi le beau temps les 4 et 5 juin prochains.

Bgd.

AU MONT, les soirées se terminent en chantant.

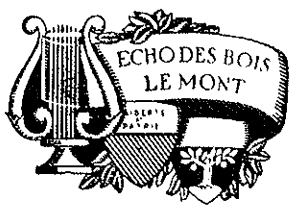

AU MONT, les soirées se terminent en chantant.

Sous la direction de M. R. BIANCHI, L'ECHO DES BOIS va une fois de plus se surpasser en offrant à son public un programme aussi riche que varié, et surtout "poutzé" jusque dans ses dernières notes. 9 choeurs seront ainsi présentés à votre juste appréciation.

Quant à la seconde partie, elle promet déjà par son titre:

LE VIEUX PART EN VOYAGE...

Suivons-le ... et donnons-nous rendez-vous à la Grande salle samedi prochain 26 mars.

Bgd.

LE PETIT-MONT

De quand date cette photo ?

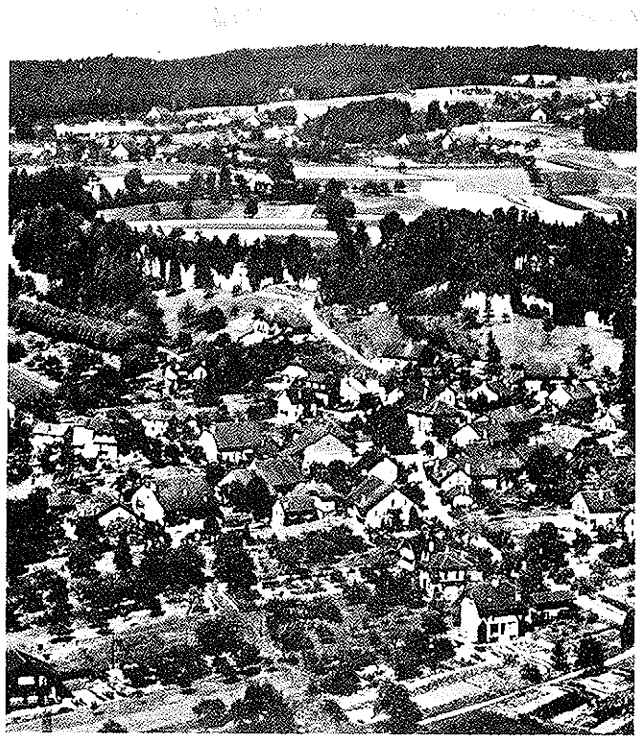

ARMES DE GUERRE
LE MONT

Activité 1977

Mercredi	:	20 avril	ASSEMBLEE GENERALE Salle du Conseil	20h. 30
Samedi	:	23 avril	TIRS MILITAIRES	1400 à 1800 h.
Samedi	:	14 mai	" "	"
Samedi	:	25 juin	" "	"
Dimanche	:	26 juin	" "	0800 à 1130 h.
Samedi	:	27 août	TIRS A PRIX	1400 à 1730 h.
Samedi	:	30 avril	CHAMPIONNAT de GROUPES et TIR INDIVIDUEL à Montheron	
Dimanche	:	1er mai	CHAMPIONNAT de GROUPES et TIR INDIVIDUEL à Montheron	
Samedi et Dimanche	:	4-5 juin	TIR EN CAMPAGNE à Montheron	
Samedi	:	3 sept.	Rencontre avec les JEUNES PATRIOTES, salle du Châtaignier	
Samedi	:	25 nov.	SOIREE – DISTRIBUTION DES PRIX Salle du Châtaignier.	

Pour tous renseignements s'adresser à
G. NOVERRAZ
Ch. de la Farandole 3
Tél. privé: 021/32 72 79
1052 LE MONT-sur-LAUSANNE

A L'EAU ! MEETING SUR INVITATION

Samedi dernier 12 mars, notre piscine était occupée à saturation par le club Renens-Natation qui avait organisé chez nous une série d'épreuves de compétition groupant le club de Renens, celui de La Chaux-de-Fonds et celui d'Yverdon.

Par séries successives de 4 nageurs ou nageuses, 80 jeunes de 6 à 20 ans firent la brillante démonstration de leur aisance à se mouvoir et à se déplacer dans l'eau. Ils étaient évidemment groupés par âge et par sexe et sous l'impérieux signal donné par un des organisateurs (coup de sifflets strident) c'était le plongeon, les brasses saccadées, les têtes qui disparaissaient pour ressortir de l'eau et refaire le plein d'air.

Tous les styles de nage admis en compétition ont fait l'objet de classements distincts, aussi bien du côté filles que garçons. Il fallait voir ces bras fluets faire le moulinet dans la nage dos, le saut de crapaud dans la nage dauphin, le mouvement rotatif de ces jeunes corps dans la brasse et la puissance de la nage libre chez les plus grands.

Au gré d'une visite, nous avons fait la connaissance de M. Gebhard, responsable technique, de M. Schmid, entraîneur, de M. Flaction, caissier et de Madame Françoise Roulin, membre adjoint. Tous nous ont vivement félicité pour cette splendide piscine et surtout pour leur avoir permis d'organiser leur "meeting sur invitation" dans des conditions idéales.

Il y a chaque fois deux chronométreurs par nageur. Et je n'ai pas pu être le témoin de la moindre contestation quant aux résultats au 1/10 de seconde.

Il est question, au Mont, de créer un club de natation, puisque nous avons la chance de disposer d'une piscine couverte. La démonstration de samedi confirme largement cette nécessité, car nos enfants, aujourd'hui plus qu'hier, doivent apprendre à lutter.

Le rédacteur

TRANSPORTEUR BENEVOLE

BENEVOLAT

Il était à l'origine limité au seul territoire du Mont. Ce service d'entraide englobe maintenant toute la région et il est contrôlé par deux institutions qui nous demandent de publier le texte ci-dessous:

DEVENEZ CHAUFFEURS BENEVOLES

Avez-vous un peu de temps à offrir?
Ne serait-ce que 2 heures par semaine.

Si vous avez une voiture, un peu de benzine, pourquoi ne pas venir en aide aux personnes handicapées; jeunes ou moins jeunes.

Les chauffeurs bénévoles ont un rôle bien précis à remplir:

Permettre à certains malades de réintégrer leur domicile plus rapidement et suivre des traitements ambulatoires étant donné que leur transport est assuré gratuitement. Il leur serait en effet impossible de faire face aux frais qu'occasionnerait un transport en taxi plusieurs fois par semaine. Permettre à d'autres la possibilité de se rendre dans des maisons de convalescence ou de se rendre régulièrement à des séances de réadaptation.

Le chauffeur bénévole est avisé quelques jours à l'avance et il se voit proposer un transport correspondant à ses possibilités.

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser:

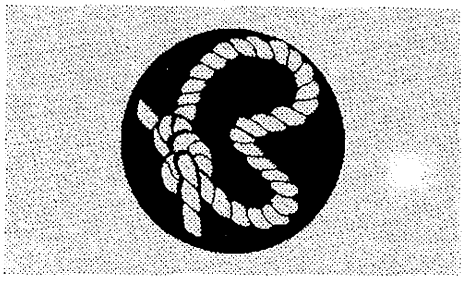

SERVICES D'ENTRAIDE BÉNÉVOLE
Région lausannoise
Rue Beau-Séjour 26, 1003 **Lausanne**
Tél. 22 42 11

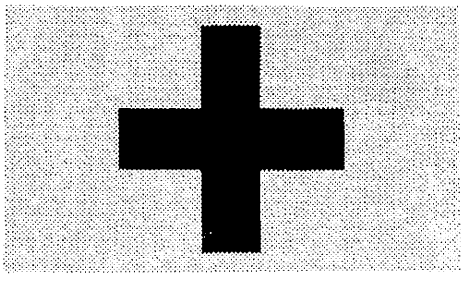

CROIX-ROUGE SUISSE
Section de Lausanne
Rue Centrale 5, 1003 **Lausanne**
Tél. 23 66 16